



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 20 mars 2017  
PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	I. Dubouloz, Présidente Y. Cogne, C. Curchod, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusés :	P.-Y. Christen, D. Bolle de Paoli, adjointe
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

---

La présidente ouvre la séance et excuse Mme Bolle de Paoli et M. Christen. Elle adresse aussi ses remerciements à l'exécutif pour la soirée organisée, jeudi dernier, avec le débat et la projection du film « Demain ». Elle propose que les commissions réfléchissent aux possibilités de prolonger l'élan citoyen auquel on a assisté.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2017**

**Le procès-verbal du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents, à l'exception de D. Perron, arrivé en cours de séance et une abstention.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

La présidente fait circuler une liste pour que les conseillers municipaux puissent annoncer leur présence à la sortie des aînés, le 24 mai 2017. Elle distribue également le canevas pour les séances de commissions comme cela avait été évoqué lors de la précédente séance.

- La présidente rappelle la décision de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle "la Saga des Géants" de la compagnie Royal de luxe.

M. Loeffel fait remarquer que mettre près de 3 millions de francs dans un tel projet est démesuré, néanmoins il ne s'oppose pas à la décision. Il estime que cet argent pourrait être mieux investi.

Mme Walthert fait remarquer que la venue de ces géants vise à faire aller les gens dans la rue et à créer des rencontres. Cela coûtera effectivement un peu cher vu la taille de Genève et la nécessité de fermer des routes, de couper l'électricité et d'enlever des câbles. Il n'y aura toutefois pas besoin de

construire d'infrastructures.

Mme Zäch ajoute que c'est une manifestation qui se veut très rassembleuse. Dans les villes où elle a déjà eu lieu, elle a rencontré un immense succès et elle devrait également attirer beaucoup de monde à Genève.

M. Vouillamoz précise qu'entre 500'000 à 1'000'000 de personnes sont attendues. Il faut également savoir que les villes attendent en moyenne 5 à 10 ans pour accueillir ces géants.

Mme Walthert indique que la participation de 200'000 F de l'ACG n'est pas prise dans l'enveloppe culturelle afin de ne pas péjorer les autres projets déjà votés pour 2017.

**La présidente note que les conseillers municipaux ne s'opposent pas à cette décision.**

- La présidente indique que le Conseil municipal a reçu un courrier également adressé à l'exécutif et à la commission des routes. Il concerne la circulation au chemin de la Bergerie et le fait qu'un chat a été écrasé par un véhicule dont l'auteur du courrier doute qu'il respectait la limitation de vitesse. L'auteur du courrier demande si des ralentisseurs supplémentaires ne pourraient pas être installés.

La présidente indique que l'idée n'est pas de créer un débat, mais d'informer le Conseil municipal de l'arrivée de ce courrier qui lui est adressé. Elle propose de transmettre ce courrier à la commission des routes pour qu'elle puisse préparer une réponse.

**3. Communications et propositions du maire et des adjointes**

- Mme Walthert rappelle que le Conseil municipal a discuté sur la nécessité d'un procès-verbal de certaines séances de commission et a estimé qu'il fallait plutôt privilégier l'utilisation d'un canevas pour lister les points traités. Il faut maintenant voir dans quelle mesure le document préparé par Mme Bolle de Paoli est pratique et utilisable pour les commissions.

Mme Walthert signale que les communes de la Champagne, à l'initiative de la commune d'Avusy, proposent de créer une manifestation intercommunale autour du terroir champenois pouvant regrouper les différents marchés du terroir existant. Elle pourrait avoir lieu en 2017, mais cela sera plus vraisemblablement en 2018. Ils cherchent des personnes prêtes à s'occuper de l'organisation. Le courriel sera transféré à l'ensemble des conseillers pour réflexion.

Mme Zäch informe le Conseil municipal sur les mesures prises en matière de circulation, dont certains retours sont bons et d'autres moins bons. La DGT était sur place tous les jours et il a déjà été constaté que davantage de véhicules circulent sur la route de Cartigny. Mme Zäch rappelle que ce sont des essais et que des mesures complémentaires doivent encore être mises en place. Au départ, la DGT pensait qu'il ne serait pas nécessaire d'installer davantage de panneaux, mais quelques-uns vont être ajoutés. Il s'agit d'inciter les gens à tourner sur la route de Cartigny depuis la route du Moulin-de-la-Ratte et sur la route de Cartigny depuis la route de Chancy. Il était prévu de distribuer un flyer avec une carte aux automobilistes, mais celle-ci n'a pas semblé assez claire. Par ailleurs, une comportait par erreur un chemin privé. Mme Zäch s'en excuse parce que cela a échappé à la vigilance de la commune, de la DGT et du bureau d'ingénieurs. Un nouveau flyer avec une carte plus claire et indiquant les parcours utilisables sera réalisé afin d'être distribué. Suite à ces mesures, on constate également une augmentation du trafic sur le chemin de Tré-la-Villa. La DGT a donc proposé de compléter les mesures avec une interdiction de tourner depuis la route de Chancy sur le chemin de Tré-la-Villa de 6h00 à

9h00. En revanche, rien n'est prévu pour l'heure du côté rue du Trabli. Il convient d'attendre pour voir si les gens s'habituent aux modifications. Une mesure similaire sera prise sur la route de la Croix-en-Champagne puisque les véhicules repassent maintenant par La Petite-Grave.

Mme Zäch souligne l'importance de faire ces essais parce que la route de Chancy sera de plus en plus engorgée. Il apparaît que la réalisation de la route des Abarois ne commencera en tout cas pas avant l'arrivée du tram. Par ailleurs, le nouveau plan directeur cantonal 2030 pose des soucis par rapport à la densification. L'exécutif suit ce dossier avec attention. Quant à la commission agriculture, elle devra bientôt travailler sur ce plan directeur où toute une partie de la mobilité a été oubliée. On pense en effet qu'il serait bien que la Champagne donne un signal très clair par rapport à cela, sinon on risque d'aller dans le mur. On a eu beau le dire depuis 10 ans et demander des routes de contournement, mais la problématique reste la même.

M. Schornoz revient sur l'interdiction de tourner, le matin, de la route de Chancy vers le chemin de Tré-la-Villa. Il se demande si les véhicules venant par exemple de Laconnex pourront emprunter le rond-point à la croisée d'Eaumorte pour venir à Cartigny.

Mme Zäch indique qu'ils peuvent effectivement emprunter la route de Vallière puis tourner à gauche. Elle rappelle également que tout le trafic de La Plaine n'est pas influencé. L'idée n'est pas de reporter le trafic de la commune sur d'autres communes. Le but est de pousser à utiliser l'axe qui évite les deux villages, mais pas de reporter le trafic ailleurs.

M. Schornoz fait remarquer qu'il faudrait indiquer l'itinéraire conseillé plus en amont.

Mme Zäch répond que c'était également l'avis de l'exécutif, mais la DGT a préféré commencer sans cela pour voir les réactions avant de mettre en place des mesures complémentaires.

M. Schornoz note que, pour aller du Café de Cartigny vers la ferme de Luc Miville, il faut faire tout le tour lorsque que l'interdiction de tourner sur la route de Vallière est en vigueur. Il se demande s'il est possible d'autoriser le passage aux riverains.

Mme Zäch confirme qu'il était possible de mettre un panneau « riverains autorisés » à La Petite-Grave parce que c'est un endroit où il n'y a pas de commerce. Il est clair qu'il y a de petites nuisances pour les habitants, mais c'est peut-être le prix à payer. Le gérant du Café était inquiet, mais il s'est rendu compte que cela n'avait pas vraiment d'impact, l'interdiction étant en vigueur uniquement entre 6h00 et 9h00 alors que son café ouvre à 9h00.

Mme Zäch souligne l'importance de faire ces essais qui suscitent d'ailleurs beaucoup d'intérêt de la part des exécutifs des communes de la Champagne. Par la suite d'autres mesures devront certainement être prises vu l'augmentation du trafic sur la route de Cartigny. Mme Zäch a discuté avec quelques personnes habitant cet endroit qui comprennent tout à fait que le trafic passe par cette route, mais elles sont inquiètes à cause de la vitesse et du nombre de véhicules. Mme Zäch indique que l'exécutif a également fait des demandes par rapport à la limitation de vitesse à 40 km/h. Elle rappelle qu'il faut remettre un panneau après chaque carrefour sinon la limitation à 50 km/h s'applique à nouveau. Il faudra également faire des contrôles radar et s'il est constaté que les véhicules roulent trop vite, il faudra demander la pose d'un radar fixe. Mme Zäch signale que les retours concernant la route du Moulin-de-la-Ratte sont positifs puisque les véhicules ralentissent et qu'il y a moins de bruit. L'exécutif a demandé à la DGCC le renouvellement du revêtement phonabsorbant sur ces deux routes.

La présidente demande s'il sera également interdit de tourner sur le chemin de Tré-la-Villa, de 16h00 à 19h00.

Mme Zäch explique que la DGT aimerait attendre quelques semaines pour voir comment les choses se passent et si le trafic ne va pas se calmer avec les interdictions mises en place. D'après ce qu'ils ont constaté, c'est surtout le matin qu'il y a du trafic. Mme Zäch assure que l'exécutif suit attentivement le dossier.

Mme Curchod demande si la fermeture de la route devant la famille Varidel est à long terme.

Mme Zäch répond que la fermeture est aussi à l'essai durant une année. Elle était obligatoire pour que les véhicules ne passent pas tous par la zone 20 km/h. Mme Zäch précise que cela pourrait devenir une mesure définitive et qu'un aménagement différent pourrait être prévu. Cela fait partie des réflexions qu'il faudra avoir au moment du bilan.

M. Perron note qu'il a été question de réduire la vitesse sur la route de Cartigny. Il se demande si les gens ne roulent pas plus vite maintenant à cet endroit.

Mme Zäch pense que pour le moment cela n'a pas changé. Des mesures seront progressivement mises en place, mais cela reste compliqué. Il faudra faire des comptages et des contrôles de vitesse pour faire ensuite des demandes, beaucoup de ces questions étant en main du canton.

M. Vouillamoz fait remarquer qu'il y a également un temps de latence pour que les gens s'adaptent aux mesures mises en place.

M. Cogne aimerait des précisions sur le plan au dos du flyer. Il a compris qu'il mentionnait un chemin privé comme faisant partie du réseau de quartier.

Comme déjà expliqué précédemment, Mme Zäch confirme qu'il s'agit bien d'une erreur. C'est notamment pour cette raison qu'elle n'a pas voulu que le plan soit distribué plus largement et qu'un flyer avec un plan corrigé plus simple et plus clair sera réalisé. Il s'agit d'expliquer qu'il y a un réseau de quartier et un réseau secondaire. Mme Zäch a par ailleurs déjà répondu aux habitants du chemin de la Bergerie qui étaient inquiets que les gens utilisent ce chemin. Mme Zäch doute toutefois que les gens l'empruntent alors qu'il est en terre et ce d'autant plus que le plan n'a été vu que par les cartignois.

Mme Curchod demande si une information, notamment ce nouveau plan, a été mise sur le site Internet de la commune.

Mme Zäch répond qu'il est possible de mettre cette information sur le site Internet.

#### **4. Rapports de commission**

*[Aucun rapport de commission]*

#### **6. Propositions et questions**

M. Cogne a une proposition par rapport au projet de crèche à Aire-la-Ville qui a été évoqué à la séance de février. Il y a une année, le Conseil municipal avait voté pour acquérir une place dans la crèche d'Aire-la-Ville. Ce projet qui prévoyait la participation des communes avoisinantes ne s'est pas

matérialisé et la commune Aire-la-Ville s'est maintenant associée à celle de Conignon, cette dernière se chargeant de la gestion et l'administration de la crèche. M. Cogne aimerait savoir si cela met un terme à la volonté de la commune d'acheter une place de crèche et s'il est toujours possible pour Cartigny de respecter la décision prise par le Conseil municipal d'acheter une place. M. Cogne n'y était pas favorable à l'époque, mais il estime qu'il faut respecter la décision qui a été prise.

Mme Zäch indique que Mme Bolle de Paoli avait dit que la commune de Cartigny reprendra 3 places en location à la crèche d'Aire-la-Ville une fois que celle-ci sera réalisée. Quant à la possibilité d'acheter une place, l'exécutif ne manquera pas de se renseigner.

La présidente lève la séance à 21h10.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....